

LA TORTURE :MEURTRE DU SYMBOLE

Maren Ulriksen de Viñar et Marcelo N. Viñar

Editions Hazan | « Lignes »

1995/3 n° 26 | pages 142 à 163

ISSN 0988-5226

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-lignes0-1995-3-page-142.htm>

Distribution électronique Cairn.info pour Editions Hazan.

© Editions Hazan. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

MAREN ULRIKSEN DE VIÑAR
MARCELLO VIÑAR

LA TORTURE : MEURTRE DU SYMBOLE

En science, la quantification d'un phénomène comporte en principe un progrès de la connaissance. Mais il y a des formes du savoir qui ne se soumettent pas à la quantification, parce que le faire implique sa dénaturalisation. La question de la torture ne peut pas être soumise à des critères quantifiables et doit plutôt répondre aux critères éthiques. Un seul torturé équivaut à cent ou dix mille torturés. Parce que chaque acte de torture institutionnalisée est une attaque à l'appartenance à l'espèce humaine.

Parler de la torture est une tâche incommode, aussi inévitable qu'impossible. Quelle est la relation entre les mots – en tant que tentative de savoir et de penser – et une entreprise d'extermination, acte par lequel la pensée est abolie ou ébranlée ? Il est nécessaire de maintenir la tension d'une distance active entre l'horreur et le récit de l'horreur. Les désastres, dit Maurice Blanchot, suscitent un mouvement contradictoire entre vouloir regarder et vouloir éviter le regard.

Nous ne sommes jamais à bonne distance : nous sommes ou trop impliqués ou trop indifférents. Il faut être attentif pour comprendre non seulement ce que nous faisons de notre sujet, mais aussi ce que le sujet fait de nous. Quand la réalité en question comporte l'horreur, il ne s'agit pas seulement de savoir de quelle manière le scientifique opère sur l'objet qu'il faut décrire

et comprendre, mais aussi se rendre compte où les caractères propres de l'objet nous poussent. Comment tolère-t-on l'insupportable et quels effets a cet insupportable dans la production de pensée et de compréhension ? C'est un point crucial de son paradoxe. Nous voulons savoir ce qu'*on ne veut pas savoir* et ce qui *ne peut pas se savoir*.

Quand un État institutionnalise la torture, la victime n'est pas seulement celui qui est torturé mais la société tout entière.

Les systèmes qui utilisent la torture, la disparition et le génocide, le font en toute connaissance de cause, comme stratégie de pouvoir, comme un engrenage indispensable au système de gouvernement. La torture sophistiquée, dispositif de la terreur d'État du XX^e siècle, est une pratique de routine de la civilisation. C'est peut-être une des conditions de son fonctionnement. Ce produit de haute technologie est appliqué dans des conditions historiques précises, qu'il faut connaître pour comprendre la logique du pouvoir. On dit que la violence d'État est une réponse à la violence subversive, chaînon initial de la rupture des normes civilisées de convivialité et pourtant détonateur et responsable de la spirale de l'horreur. Cette fausse symétrie entre la violence d'un groupe et la même violence exercée au nom des institutions inclut le débat sur la loi du talion, sur une guerre où l'éthique qui nous concerne ne trouve pas sa place.

Notre expérience se limite aux pays du sud de l'Amérique latine. Savoir ce qui est particulier à cette région et ce qui est généralisable de notre analyse fera l'objet d'un autre débat.

Le sud de l'Amérique latine retourne péniblement à la légitimité démocratique après de longues années – au nom de la doctrine de la sécurité nationale – de prison arbitraire, torture systématique et disparitions forcées. Aux cris de « *Nunca Más* » lancés par l'Église et les groupes de défense des droits de l'Homme, il est indispensable d'ajouter les rapports de la science. Il faut comprendre la magnitude et la nature de l'enchaînement des circonstances, comprendre ce qui est advenu et comment. C'est ainsi, avec l'effort de tous, qu'on peut agir contre la potentialité de contamination de cette endémie.

Connaître l'origine et la nature du discours qui justifie la barbarie permettra peut-être de désamorcer sa logique, son efficacité et sa vigueur.

La torture, référent symbolique de punition sociale

La torture et son point extrême, la disparition forcée, sont l'acte et la figure paradigmatique avec lesquels le pouvoir violent cherche sa légitimation et l'imposition de sa loi.

La notion de torture mérite une redéfinition. La brutalité et le mauvais traitement qualifient de façon insuffisante les faits¹.

Les agressions physiques – la faim et la soif, la douleur jusqu'au martyr –, le raffinement des agressions psychiques – isolement, privation sensorielle, messages contradictoires, humiliations, harcèlement – sont seulement les moyens techniques d'un plan concerté qui vise la démolition, la destruction de la victime. Le temps infini d'une horreur sans limites est le noyau essentiel du processus².

« La torture est tout dispositif, institutionnel, quelle que soit la méthode utilisée destinée à détruire les croyances et les convictions de la victime, pour la dépouiller de la constellation identificatoire qui le constitue comme sujet. Les auteurs sont des agents d'un pouvoir violent voué à la soumission et à la paralysie de la société gouvernée³. »

La torture moderne technicisée vise la destruction d'un individu. La démolition ne doit pas idéalement conduire à la mort, mais doit ouvrir un espace d'agonie interminable, espace dans lequel le sujet se vit soi-même comme *déchet de sa propre humanité*. C'est cette figure qui opère comme référent symbolique de

1. André Jacques, *L'interdit ou la torture en procès*. 20^e anniversaire de l'ACAT. Les éditions du CERF. Paris 1994. Nous croyons utile d'essayer d'aller plus loin que la définition consensuelle des Nations unies et redéfinir le concept de torture afin de mieux cerner les diverses facettes de l'expérience de cette souffrance. (Cf. Annexe A, à la fin de ce texte).

2. Daniel Gil, « El Terror y la tortura », EPPAL, Montevideo, 1990.

3. Maren y Marcelo Vinar, *Fracturas de Memoria*, Ed. Trilce.

punition, et elle agit comme menace sur le psychisme de tous et de chacun des membres de la société affectée.

Dire que la torture est un acte et une figure n'est pas recourir à la rhétorique : un acte consacre l'horreur, et sa réalité cauchemardesque nourrit l'imaginaire sinistre d'une logique monstrueuse qui imprègne la trame sociale. La torture, au-delà de son propos explicite d'obtenir de l'information par l'aveu, ajoute un effet d'extension en tache d'huile. C'est par ce cheminement que le martyr d'une poignée de victimes marque toute la communauté et produit un éventail de représentations, d'affects et de réponses – terreur, peur, soumission, culpabilité, rébellion.

Le martyr de quelques uns constitue le référent symbolique de punition pour tous ; il produit un effet d'intimidation, de paralysie et de terreur sur l'ensemble de la population, ou il peut conduire à la rébellion et à la spirale de l'affrontement civil ou armé.

La langue en péril

La torture touche ce point d'intersection qui est fondateur de l'humain : le corps et la parole. Utiliser le martyr physique – la douleur impensable – pour briser la parole, constitue le paradigme de l'horreur.

L'atrocité de la torture crée un point d'horreur dans le psychisme, qui demeure un reste inarticulable au niveau de la parole. L'évocation de la torture ne se constitue pas en souvenir : elle devient répétition, présence actuelle de l'horreur qui s'exprime comme perte d'identité, comme anéantissement. Ce point impensable⁴, indescriptible, réel, irrécupérable au niveau symbolique et imaginaire, constitue l'expérience de la limite de l'humain.

Il est question, donc, d'une modification par la torture du *statut de la parole*⁵. La torture avant tout, à travers la souffrance

4. Janine Puget, « État de menace et psychanalyse » in J. Puget, R. Kaës..., *Violence d'État et psychanalyse*, pp. 1-40, Ed. Dunod, Paris, 1989.

5. E. Gomez Mango « La parole menacée », *Revue française de psychanalyse*,

physique, produit un « détournement, une confiscation de la parole d'autrui⁶ ». Violation du corps, humiliation de la langue.

Couper, séparer le propre du sale

« D'avance la torture, écrit Michel de Certeau, est placée dans le champ du processus idéologique qui substitue à une pluralité sociale la dichotomie totalisante entre un « propre » (ethnique, politique, social) et le caractère d'extériorité dont elle affecte toute différence. Une nomination organise l'agir. Elle tue déjà l'autre en le dévalorisant (...) Elle les prive de nom propre pour ne leur accorder qu'un sobriquet. Les positions de langage découpent des opérations policières en allouant ou en refusant à ce qui est le droit d'exister, en muant le fait en légalité ou en illégalité (...) et, enfin, en déterminant de quelle place symbolique l'accusé doit parler⁷. »

C'est ainsi que la torture « devra simplement mettre le supplicé à sa place », lui faire entériner la position que lui a fixée le langage doctrinal, l'obliger à être avec son corps là où son nom a été marqué par le discours.

La torture s'inaugure avec le langage qui nomme. Ce langage identifie (subversif, communiste, nègre, bougnoul), exclue le « sale » pour que le « propre » du système puisse continuer à fonctionner. Il découpe le corps, détermine et précise par quels endroits doit passer « le couteau de la torture marquant », ce qu'il faut éliminer pour que l'ordre règne.

Cette logique implacable de la torture s'écrit, s'imprime dans le corps et l'esprit du supplicé ; elle détermine les figures du symptôme et resurgira dans la vie de tous les jours avec plus ou moins de force.

LI, 3, 899-914. Et, « El secreto y la tortura », *Temas de Psicoanalisis*, APU, Montévidéo, 1986.

6. Pierre Vidal-Naquet, « Lettre » in *Michel de Certeau*, Ed. du Centre Pompidou, Paris, 1987.

7. Michel de Certeau, « Corps torturés, paroles capturées » in *Michel de Certeau*, Ed. du Centre Pompidou, Paris, 1987.

Le corps et la voix sous la torture

À propos de la structure de la torture, Elaine Scarry, dans son extraordinaire ouvrage *Le corps en souffrance*⁸, écrit que la torture consiste en un premier acte physique – infliger une douleur – et un premier acte verbal – les interrogatoires. L'acte verbal est constitué de deux moments, « la question et la réponse », chacun chargé de connotations conventionnelles qui falsifient le propos. La « question » est faussement présentée comme la « cause ». Cette première erreur donne du crédit au tortionnaire, fournit une justification, une explication à sa cruauté. « La réponse » est faussement comprise comme « la trahison ». Ce deuxième moment discrédite le prisonnier, le plaçant, lui plus que le tortionnaire, sa voix plus que sa douleur, à l'origine de la perte de son identité et de son monde.

Scarry montre que les deux « fausses » interprétations ne sont pas accidentelles ; elles sont liées l'une à l'autre. L'une est l'absolution de la responsabilité du bourreau (la question) ; l'autre, l'adjudication d'une responsabilité au torturé (la réponse). Les deux ensemble « renversent complètement la "réalité" morale de la torture ».

Si l'on ne « regarde » que l'acte physique de la torture, on a un mouvement de rejet, de répulsion envers le tortionnaire. La torture démarque nettement les lignes de partage de la « responsabilité morale » ainsi que les raisons des sentiments de sympathie pour l'un, le torturé, et de rejet pour l'autre, le bourreau. Mais aussitôt que l'attention est focalisée sur l'aspect verbal de la torture, on voit la situation sous un autre angle et on peut même arriver à accorder du crédit au tortionnaire.

Cette inversion de sens, cette interruption et réacommodation d'un « réflexe moral de base », indique les types d'interactions qui ont lieu entre le corps et la voix dans la torture. Pour quelles raisons le fait d'infliger une douleur physique aiguë dans la torture est inévitablement accompagné de l'interrogatoire ? Nulle part la

8. E. Scarry, E., *The body in pain, the making and unmaking of the world*, Oxford University Press, 1985.

distance qui sépare deux hommes n'est aussi grande que dans la torture. L'expérience de débordement de la douleur n'est ressentie que par le torturé, expérience de « non existence par annihilation ». Le tortionnaire expérimente l'absence de cette « non existence par annihilation » ; il est exempt de toute douleur dans son propre corps ; il est au plus loin de s'identifier ou de reconnaître la douleur de l'autre qu'il peut infliger dès qu'il le veut.

Ces réalités physiques, l'expérience de « non existence par annihilation » et son absence, sont traduites en « réalités verbales » afin de rendre visible la distance invisible qui sépare le tortionnaire de son prisonnier. C'est une opération de langage qui permet que ce qui se passe au niveau de la douleur du corps soit transformé en termes de pouvoir.

Les questions du tortionnaire – dites, vociférées, répétées avec insistance – objectivent l'existence d'un monde, un monde consolidé dans sa magnitude et confirmé par la cruauté qu'il peut provoquer et justifier. Par contre, le monde du prisonnier, diminué, morcelé, s'objective dans les réponses à peine articulées qui rendent compte de la désintégration de la langue des objets auxquels il est lié par loyauté, par amour ou par intelligence. Le monde du tortionnaire avance dans la mesure où le monde du prisonnier se rétrécit.

L'usage des mots « cause » et « trahison » sont une indication d'une différence perçue consciemment ; créditer le tortionnaire d'un motif, c'est, entre autres, le créditer d'un « contenu psychique », de l'absence duquel l'aveu du prisonnier sous la torture porte témoignage.

La question et la réponse objectivent aussi le fait qu'en même temps que le prisonnier n'a plus de voix – son aveu exprimant la désintégration de la langue, proche de sa transformation en silence –, le tortionnaire et le régime ont redoublé la leur.

L'interrogatoire est, par conséquent, fondamental au régime. À l'intérieur des actes physiques de la torture, le tortionnaire n'« a » rien : il n'a qu'une absence, l'absence de douleur. Pour éprouver la distance vis-à-vis du prisonnier en termes d'« avoir », la différence physique est traduite en différence verbale : l'absence

de douleur équivaut à la présence du monde ; la présence de douleur est l'absence du monde. Plus grande est la douleur du prisonnier, plus s'agrandit le monde du tortionnaire.

À travers ces inversions, la douleur de l'un signifie le pouvoir de l'autre.

Nous parlerons souvent de la torture comme d'une « violence subie ». Par le terme violence, dans la torture, nous entendons : « un acte qui renvoie à un abus de pouvoir exercé au profit de son agent (le système au pouvoir), acte qu'aucune loi, aucune nécessité, aucune provocation ne viennent justifier ».

Ces mots de Piera Aulagnier⁹ sont renforcés plus loin quand elle dit que « la forme la plus pure de violence, la plus exemplaire, serait l'aliénation de la pensée d'un sujet au seul désir, au seul pouvoir de celui qui l'impose ».

Elle ajoute : « Toute violence psychique vise ce même but : asservir la pensée de l'autre tout en lui rendant impossible de prendre connaissance de son état d'asservissement ».

Le concept de violence est, au vu de cette optique, comme inséparable de celui d'aliénation.

La subjectivité est atteinte

Freud définit une frange d'angoisse métabolisable ou pensable. Jusqu'à un certain degré d'intensité du stimuli, l'appareil psychique répond avec un flux de représentations propres à la façon dont chacun élabore et s'accommode d'une situation donnée. Si la limite tolérable est passée, l'appareil se bloque, se désorganise, et au lieu d'une élaboration, un trou se produit, marque de l'impensable. Ce trou est à l'origine des pathologies graves. L'expérience clinique et les recherches européennes sont tristement la preuve de l'effet pathologique de traumatismes historiques sur la troisième génération. La suppression du champ psychique d'un événement

9. Dans la discussion d'un travail sur violence et psychanalyse, P. Aulagnier reprend des concepts qu'elle avait travaillés depuis des années. Citation de : « Piera Aulagnier, discutant » in O'Dwyer de Macedo, H. (sous la dir. de) *Le psychanalyste sous la terreur*, Matrice, Vigneux, 1988, p. 260.

parce qu'il ne peut pas être symbolisé par des représentations, constitue un potentiel pathogénique. Ce modèle est une hypothèse féconde dans la recherche sur les psychoses.

L'activité de penser, la capacité de discrimination et de synthèse, comme celle de stabilité spatio-temporelle, unies à l'estime de soi-même, toutes fonctions liées au narcissisme, sont profondément bouleversées dans des situations de menaces extrêmes. L'organisation de la personnalité est fragilisée par l'extrême souffrance ; les défenses adaptatives cèdent et leur fonctionnement doit s'ajuster à la survie. La catastrophe sociale brise le projet collectif, objet hautement investi, aimé et souvent idéalisé. La modification du statut de l'objet, la désorganisation de la trame symbolique et du lien social induisent le désespoir qui entraîne l'écroulement de l'idéal du Moi, et troublent la capacité de symbolisation. Chez certains analysants, on peut observer que la catastrophe a mis en marche un processus d'incorporation massive, non discriminée, qui remplace l'introjection¹⁰.

La violence vécue est incorporée au monde fantasmatique, et l'histoire personnelle se réorganise à partir de ce noyau traumatique. Ce qui caractérise ce mouvement est que l'agresseur, incorporé comme un tout mal discriminé, fait collusion et réapparaît comme constituant originaire de la fantasmatique œdipienne et précœdipienne¹¹. L'angoisse déclenchée par l'écroulement interne et externe – idéal et projet – mobilise des défenses extrêmes, telles que le clivage et le déni, qui fonctionnent efficacement pour méconnaître l'altérité de cet autre agresseur. Il y a toujours un effet de brutalité qui va au-delà de l'imaginable ; même chez celui qu'on croirait préparé à subir la violence, l'excès inattendu le déborde. Une telle violence, effrénée mais agissant rationnellement et froidement, comme une machine, manipule l'homme pour le transformer en objet, le réduit à l'état de chose.

10. M. Ulriksen-Vinar, « La transmission de l'horreur » in J. Pujet, R. Kaës, *Violence d'État et psychanalyse*, Ed. Dunod, 1989, Paris, pp. 122-150.

11. M. Ulriksen-Vinar, « L'accueil du traumatique » *Psychanalystes*, 14, 27-31, 1985.

Catastrophe psychique. Catastrophe sociale. Effets de la terreur d'État.

L'homme sait que l'idée de sa propre disparition est plus tolérable que celle de l'idéal et du sacré. C'est ce point d'impact que vise la torture. Le discours officiel, qui insiste sur la normalité de la population qui n'est pas directement touchée, cache que l'institutionnalisation des pratiques de torture imprègne, contamine tous les niveaux de convivialité, même ceux qui sont distants du fait politique. Le niveau des rapports intimes et sacrés est particulièrement touché : la relation entre pairs, la mémoire des générations.

Cette atteinte au psychisme est analysée par René Kaës dans son excellent texte « Ruptures catastrophiques et travail de mémoire¹² » en utilisant le concept de « catastrophe psychique ». « Une catastrophe psychique – dit Kaës – se produit lorsque les modalités habituelles de traitement de la négativité inhérente à l'expérience traumatique... ne peuvent être utilisées par le sujet en raison des qualités particulières du rapport entre la réalité traumatique interne et l'environnement¹³. »

Il souligne l'importance que joue l'environnement psychique dans l'apparition d'angoisses primitives, d'agonie, où l'appareil psychique débordé ne trouve pas dans « l'ensemble transsubjectif¹⁴ » environnant la possibilité de contention, d'étayage ou d'élaboration psychique. Cette défaillance de l'entourage humain « accroît la détresse et accentue les vécus de désintégration et de mort¹⁵. »

Dans une société confrontée à la violence d'État d'une dictature on constate « une désintégration des formations métapsychiques qui soutiennent tout à la fois les conditions de la vie psychique et celles des ensembles transsubjectifs¹⁶ ».

12. René Kaës, « Ruptures catastrophiques et travail de la mémoire », in J. puget, R. Kaës, *Violence d'État et psychanalyse*, op. cit.

13. René Kaës, *Op. cit.*

14. René Kaës, *Op. cit.*

15. René Kaës, *Op. cit.*, p 176.

16. René Kaës, *Op. cit.*, p 179.

« Lorsque les garants métapsychiques sont détruits (...) la violence qui est libérée (déliée) par cette désagrégation se retourne contre l'ensemble lui-même, contre certains de ses sujets, ou contre un ennemi extérieur... » ; « Les situations de catastrophe sociale provoquent de tels effets de rupture dans le travail psychique de liaison, de représentation et d'articulation. La pensée est entravée par la difficulté de nous représenter la violence associée à la rupture catastrophique. Alors que, comme Freud l'a souligné, les catastrophes naturelles solidarisent le corps social, les catastrophes sociales le désagrègent et le divisent¹⁷. »

Si nous continuons à croire à l'existence d'un univers de sujets affectés et un autre de sujets indemnes, nous restons enfermés dans une aporie qui conduit à la création d'institutions de réhabilitation pour les victimes et, ce faisant, nous devenons activement complices du système qui autorise la torture.

La dichotomie de ces deux univers – celui des victimes et celui des indemnes – induit deux dangers. L'un est d'aliéner et de priver les victimes du support social indispensable à la réintégration : le torturé, de même que le fou, ne doit pas perturber l'harmonie du fonctionnement social. Comme le soutient Michel Foucault, la catégorie d'aliéné n'est pas un besoin du malade mais une construction sociale, procédure d'exclusion du bien-pensant au nom du Bien Souverain. L'autre danger est celui d'évacuer le problème comme marginal et de gommer la place centrale symbolique et réelle qu'il occupe.

L'obligation de faire savoir

Représenter l'innommable de l'horreur est notre première responsabilité. Le silence est complice de la terreur. La parole, même la plus controversée, engendre un éclaircissement. Ceci n'est pas une vérité simple. S'attarder sur ces thèmes qui sont une réalité déclenche toujours une résistance au savoir, le dégoût et la peur, individuelle et collective.

17. René Kaës, *Op. cit.*, pp 179-180

Le gouvernement de transition démocratique en Uruguay a commencé à fonctionner en mars 1985. Le mois suivant, la justice a accumulé des centaines de dénonciations de violations des droits de l'homme et de crimes contre l'humanité perpétrés par des militaires pendant la dictature. Soumis à des pressions militaires et au pacte politique de transition, le parlement vota la loi d'impunité en guise de « cadeau » de Noël en 1986. Cette loi fut appelée « *Ley de caducidad de la intencion punitiva del Estado* ».

Un mouvement populaire présidé par les veuves de disparus éminents, a promu l'idée d'un référendum pour faire annuler cette loi. Durant une longue année, en utilisant des méthodes artisanales et la diffusion au porte à porte, on a réuni les signatures nécessaires pour reconsidérer la loi et permettre un débat public de fond. Ce qui n'a pas été couronné de succès, la loi d'impunité ayant été confirmée par le vote de 54 % de la population. La génération de nos fils aura gardé le silence sur l'horreur. Aujourd'hui personne en Uruguay, même les partisans de l'amnistie et de l'impunité, ne nie l'existence de la torture. Pour inaugurer une mémoire historique, la différence est fondamentale ; il y a eu au niveau du discours social une restitution symbolique, qui commence toujours par la reconnaissance des faits historiques, et du dommage infligé, reconnaissance qui signifie l'ouverture d'un espace d'inscription dans le corps social de la souffrance individuelle et collective.

Amnistie et amnésie

L'État peut renoncer à sa fonction de responsabilité envers les citoyens, celle d'être le garant de la vie des hommes gouvernés, et celle d'être le dépositaire des documents et des faits de l'histoire.

Cet acte de démission et de soustraction est une opération symbolique d'envergure. Il ne s'agit pas de laisser un blanc, un trou dans l'histoire, mais de déclarer tous les excès, les crimes, la torture, la prison arbitraire et la souffrance extrême des années de terreur comme non-advenues.

À l'appel au retour à la démocratie, la question de la restauration de la vérité historique s'est posée avec vigueur. La négociation

politique a permis l'ouverture d'un espace de débat pour traiter la question publiquement, mais cet espace a été progressivement rétréci. Une fois advenu le régime démocratique, s'est installé un puissant discours officiel d'effacement de la mémoire et d'obstruction aux instances légales de recherche et de connaissance des faits et des responsabilités.

Différentes figures d'effacement : concertation, « obédience », amnistie, caducité de l'intention punitive de l'État, « punto final », toutes ont renforcé l'impunité et l'oubli avant même que la mémoire ait pu s'exercer.

Nicole Loraux se demande si l'amnistie est une stratégie de l'oubli en tant qu'oblitération institutionnelle d'une partie de l'histoire vouée à un effacement sans retour et sans trace, ou, si, au contraire, elle ne constitue pas l'aménagement d'un temps pour le deuil et la reconstruction de l'histoire¹⁸.

Pour ceux dont les proches ont disparu, pour ceux qui ont eu à subir persécution, torture et exil, il leur faut en savoir plus, mais surtout il leur faut le faire savoir. Ne pas perdre la mémoire, ne pas oublier, pour inscrire la vie et la mort des disparus, et pour conjurer la répétition de l'horreur. « *Nunca mas* » c'est l'appel de Sabato en Argentine, des évêques progressistes au Brésil et en Uruguay ; jamais plus cela ne devrait arriver. « *Nunca mas* » est lié à la mémoire, « à la lutte contre le refoulement de l'insoutenable, à la lutte contre l'insidieux et anesthésiant brouillard de l'oubli¹⁹. »

Nicole Loraux remarque la racine grecque commune d'amnistie (*amnestia*) et d'amnésie, dont l'origine remonte à deux interdictions de remémoration dans l'Athènes du Vème siècle avant notre ère.

La première interdiction, au début du siècle de Pericles, se réfère à la représentation d'une tragédie, *La prise de Milet*, où

18. Nicole Loraux, « De l'amnistie et son contraire », in *Usages de l'oubli* (ouvrage collectif), Seuil, Paris, 1988.

19. René Kaës, « Ruptures catastrophiques et travail de la mémoire » in Janine Puget, René Kaës..., *Violence d'État et psychanalyse*. p. 170.

l'assemblée des spectateurs tout entière fondit en larmes. On infligea à Phrynikhos, son auteur, une grosse amende pour avoir « rappelé les malheurs qui les concernaient en propre, et ils ordonnèrent que nul désormais ne fit plus usage de cette tragédie » (Hérodote).

La présentation sur la scène publique d'un drame qui, pour les Athéniens était souffrance et affaire de famille – de la cité –, c'est-à-dire qui touchait à leur identité civique, en évoquant le souvenir de leurs propres maux, éveillait « à la conscience des dangers de la remémoration, lorsque l'objet en est source de deuil pour le soi civique²⁰. »

La tragédie a été elle aussi marquée par cet interdit. Coup d'arrêt initial, on ne supportait pas que soit représenté sur la scène ce qui affectait douloureusement le peuple. Les auteurs tragiques devaient éviter désormais les arguments trop actuels, et présenter seulement les malheurs des autres dans un temps historique déjà lointain ; c'est-à-dire que le spectateur assistait à une fiction.

C'est ainsi, écrit Nicole Loraux, « qu'au début du v^e siècle, Athènes s'engageait dans une pratique très surveillée de la mémoire civique ».

Empêcher l'accès à toute remémoration de la guerre civile qui a déchiré la cité, est à l'origine de la seconde interdiction. Après la défaite d'Athènes et la sanglante tyrannie des Trente (405-403 AC), l'interdiction de « rappeler les malheurs » scelle la réconciliation démocratique. Le décret proclame « *mè mnésikakeîn* », un doublé énoncé : une interdiction de rappeler les malheurs, et la prestation d'un serment : « Je ne me rappellerai pas des malheurs ».

Le décret d'amnistie agit à deux niveaux. La prescription – l'interdiction de rappeler les malheurs du passé – établit la continuité historique par une opération négative, de soustraction et d'effacement de la période de tyrannie ; ainsi s'installe l'oubli au niveau du corps social, de la cité. À un autre niveau, par la prestation d'un serment, chaque Athénien a juré pour soi-même ; le

20. Nicole Loraux, *Op. cit.*

serment fonctionne donc comme une opération subjective, intime, d'oblitération de la mémoire et de mise en place de l'oubli, dont la condition est la soustraction de la haine.

« Mnèsikakeîn », signale Nicole Loraux exprime un syntagme de deux mots : « *Kaka* » malheurs en tant que désordre dans la cité (les événements), et « *mnèsi* » qui veut dire « rappeler contre ».

« Mnèsikakeîn » est une façon de proclamer que, pour les actes séditieux, il y a prescription. On restitue une continuité comme si rien n'était advenu.

Citons encore Nicole Loraux : « Tout est dit : la politique, c'est faire comme si de rien n'était. Comme si rien ne s'était produit. Ni le conflit, ni le meurtre, ni la rancune ». L'instance politique s'institue comme censeur de mémoire.

Interdiction de rappeler les malheurs.

Laissons s'écouler deux millenium et demi, quittons la place publique et découvrons la scène intime d'un roman familial.

L'histoire nous a été racontée par un éminent médecin français qui est venu en mission en Uruguay, pour évaluer un projet de coopération scientifique. En arrivant à l'aéroport il s'était prononcé : « Je viens, décidé à appuyer le projet parce qu'un pays qui sort d'une dictature doit être soutenu. »

Nous avons parlé du passé récent de l'Uruguay, et quand il a pris connaissance de nos textes sur la torture il nous a raconté sa propre histoire. Fils de parents polonais, il était né en France après la guerre. Parmi ses souvenirs d'enfance, se détachaient les paroles récurrentes de son père, ouvrier des mines de charbon, dites avec un ton sérieux et péremptoire : « Tu dois être médecin parce qu'un médecin a toujours un morceau de pain à manger, et peut vivre ». Ce sont les termes d'un énoncé performatif, que notre interlocuteur rappelle comme énigmatiques, marqués par l'intense émotion du père. Un autre souvenir était la négation obstinée des parents à évoquer la langue et la culture d'origine, et la présence muette et pesante d'une interdiction de savoir sur leur histoire personnelle avant leur arrivée en France.

Une deuxième scène se déroule quarante ans plus tard ; l'enfant est adulte et médecin et son vieux père se décide à

rompre le silence qu'il a maintenu jusqu'à ce jour. Il était médecin au Ghetto de Varsovie, et a survécu à la famine grâce au surplus de pain qu'il recevait pour s'occuper des malades. Quand il est monté dans le camion qui les emmenait à la chambre à gaz, les autres prisonniers ont négocié avec les gardes, en échange de ses bijoux, la vie du médecin. Ce sont des conditions « expérimentales » qui engendrent un effet de « culpabilité du survivant » et de difficulté de mémoire sur deux générations.

La pauvreté et le retour de la torture

Nous avons déjà souligné que la torture constituait un référent symbolique de punition.

Vingt ans après, quand une grande partie de la société civile en appelle aux mécanismes de « fractures de mémoire » destinés à effacer, exclure et désavouer les faits de violence et de persécution passés, nous nous interrogeons sur les effets à long terme des systèmes de torture.

En Amérique Latine la violence de la pauvreté et de la misère, solidement installées dans les systèmes néolibéraux actuels, semble avoir eu son antécédent « naturel », logique, dans les périodes de répression politique.

Le division binaire de la société, exercée sur le corps de l'opposant politique par la torture, sépare « le propre » du « sale », l'ami de l'ennemi, et induit par la terreur la paralysie de la population.

Cette opération idéologique qui substitue la pluralité sociale à une dichotomie totalisante du propre et du sale, se déplace « naturellement » vers la division horizontale de la société, entre riches – propres d'un côté, et pauvres – sales de l'autre. À l'extrême de la pauvreté, les misérables perdent leur qualité d'être humain et sont exclus, quand ils ne sont pas supprimés par la partie propre, ordonnée et riche de la société.

Dans les situations de guerre (au Pérou par exemple) des milliers de familles paysannes assistent à la destruction de leur organisation sociale et familiale traditionnelle, à la désagrégation de

leur stratégie de survie²¹ et se voient obligés de fuir vers la capitale (Lima) où la pauvreté et l'exclusion sont encore plus graves. Au Brésil, 5000 « enfants de la rue » sont assassinés chaque année par des groupes paramilitaires, restes actifs de l'ancien « Escuadron de la Muerte ». Les assassinats de minorités indigènes, de défenseurs des Droits de l'homme, de prêtres, de politiciens, font la une des journaux mais restent, la plupart, non éclaircis et impunis.

La partie pauvre de la population menace l'ordre et ne consomme pas. La partie riche de la société assume, par le moyen de sicaires, la fonction mortifère de balayer, de nettoyer tout ce qui perturbe l'ordre et la propreté : ce sont ses propres déchets qu'il faut éliminer.

Autrefois la peur, la suspicion et la menace de la terreur d'État, induisaient la pénible sensation d'être obligé de se soumettre à l'inéluctable.

La division tranchante de la société en riches et pauvres, et ses valeurs actuelles, l'individualisme, l'importance de l'argent et du profit rapide, la rareté d'un geste solidaire, semblent aujourd'hui acceptés même par les plus pauvres comme l'état normal et « naturel » des choses, aussi inéluctable que la terreur du passé.

L'idée d'une ligne de partage de la société, d'exclusion et de ségrégation d'un groupe comme un fait naturel à toute société, s'est introduite dans les mentalités.

Le nombre de pauvres grandit : en 20 ans ils sont passés de cent à deux cents millions en Amérique Latine, concentrés pour la plupart dans la couronne des grandes villes. Le contrôle social s'élargit, la police privée, les gardes armés se multiplient, et les jeunes « futurs délinquants » sont surveillés ou enfermés. À nouveau la torture et le meurtre deviennent les armes les plus efficaces au service du pouvoir.

21. Luis Herrero Abad, *Familia y violencia : El cas de una migracion forzada*, 1990, Lima.

La perversion de la langue

Un des problèmes de notre culture actuelle, c'est le fait que les mots qui avaient un sens plein de signification dans un contexte historique donné, deviennent aujourd'hui, par le moyen d'une opération de marquage idéologique de sens, des mots sortis du contexte d'origine ; des mots dégradés, vidés de leurs sens. C'est ainsi pour les mots démocratie, violence, socialisme, développement, etc. Il en est de même pour le mot torture, nous le verrons plus loin.

Il est de plus en plus nécessaire de redéfinir les concepts avec lesquels on travaille afin de les resituer, et de restituer leur épaisseur sémantique.

Le mot violence recouvre un large spectre de faits divers. Tortures, assassinats, répression politique, lutte contre la délinquance, manifestations de mécontentement populaire, grèves, accidents de la route, abus sexuel, manque de soins maternels, négligence dans les services publics, etc. De quoi parlons-nous chaque fois ?

Les paroles souffrent d'un glissement de sens et elles sont transformées ; elles entretiennent la confusion, l'ambiguïté et contribuent à faire oublier les atrocités d'un passé récent, ou occultent une actualité qu'on veut masquer. Les médias télévisés et les journaux utilisent un discours de tournures passives et impersonnelles ; le récit est anhistorique, les acteurs responsables des meurtres et des tortures ne sont pas nommés : « on a tué » ; ils restent dans l'anonymat, camouflés derrière un langage impersonnel. Tout devient légitime, comme si un pacte avait bâillonné l'expression d'une parole vraie, et noué une alliance de silence et d'oubli parmi la population. La responsabilité est éludée.

Même la recherche d'une vérité reste interdite par les moyens légaux²².

22. D.P.H. Dialogues et documents pour le progrès de l'homme. *Violence en Colombie*. N° 49, mars 1995. Documents de travail. Fondation pour le progrès de l'homme. CINEP. CCFD. Paris. France.

Regardons de près un exemple de la difficulté de penser, de se représenter l'horreur, et d'en garder mémoire.

Une jeune thésarde²³, exilée depuis de longues années à New York revient à Buenos Aires pour mener une enquête auprès de jeunes de son âge (25 ans), qui ont vécu à Buenos Aires leurs années d'école et de collège sous la dictature. Elle voulait savoir si la période de la dictature demeurait présente dans leur mémoire. Interrogés sur les événements politiques à leur avis les plus importants de la dernière décennie, la grande majorité a parlé de l'inflation et des efforts du gouvernement pour maintenir la parité de la monnaie locale avec le dollar. Sur 50 jeunes de classe moyenne, bacheliers, universitaires ou employés, trois seulement ont parlé de la dictature militaire.

Quand la question leur a été posée directement, plusieurs d'entre eux ont évoqué avec émotion, comme souvenir de cette période, le film *La nuit des crayons* (*La noche de los lapices*) dont le sujet est l'histoire d'un groupe de lycéens disparus après la féroce répression d'une grève d'étudiants.

Donc, pas de traces conscientes de la période de terreur qu'ils ont vécue dans leur enfance, dix ans auparavant. Une mémoire fragmentaire, chargée d'affects surgit à la vue des images présentées à l'écran ; la réalité refoulée, maintenue à distance, est appréhendée comme fiction. Opération réussie d'effacement des faits de violence et de création d'un non-lieu pour l'inscription de l'horreur parmi les jeunes générations, rupture de la courroie de transmission de l'histoire.

Un des types de signes – selon Peirce – est l'indice : il s'agit d'un fait qui dans l'expérience commune implique ou annonce naturellement d'autres faits ; par exemple, les nuages noirs sont un indice de pluie²⁴.

On peut prendre le mot torture comme l'indice d'une attaque intentionnelle destinée à produire douleur et souffrance

23. Je remercie Ana Lia Penchazadeh pour sa communication personnelle.

24. Georges Mounin, *Dictionnaire de la linguistique*, pp. 174, P.U.F., Paris, 1974.

intolérable chez un être humain qui ne peut pas se défendre. Cette définition consensuelle correspond, au niveau sémantique, à la perception sociale habituelle de la qualité inhumaine et infâme de la torture, définition qui se constitue en norme et assigne une hiérarchie au mot torture.

Aujourd'hui, dans nos pays, la signification du mot torture est soumise à des manipulations idéologiques qui cherchent à en banaliser le sens profondément ancré dans le drame humain de notre histoire.

Une opération sémantique de dépouillement de sa valeur est en cours, par des actes d'intervention sur la parole d'un interprétant anonyme lié au pouvoir économique en place. L'action sémantique est une « transvaluation » qui adjuge au mot une autre valeur, une autre vraisemblance²⁵.

Le cri « *Nunca mas* », comme nous l'avons déjà signalé, c'est l'expression d'un vœu : « Jamais plus ni la terreur ni la torture ni les disparitions ne doivent de nouveau avoir lieu ».

Prenons un exemple de transvaluation, de banalisation, de perte de sens et d'attribution d'un autre sens plus en accord avec les valeurs du système néo-libéral, de « libre marché ».

L'« interprétant » est dans ce cas, le journal le plus vendu en Uruguay, *El País*, représentant de l'oligarchie, et de l'ancienne dictature.

Dans son magazine hebdomadaire de mode, beauté, etc. *Paula* du mois de juillet, est apparue une publicité d'une crème démêlante pour les cheveux. Voici le texte de cette « banale » publicité : « La torture, jamais plus. Vella apporte une amnistie générale et sans restriction au problème des cheveux emmêlés. Voici comment : le nouveau démêlant Herbal instantané lifetex Vall balsam, le premier produit qui démêle à sec et instantanément, est composé de [suit la description des composants du produit]. Il met fin aux démêlés, sur cheveux secs ou humides. Et, ce qui est le plus important, sans souffrance. »

25. Fernando Andacht, *Signos reales del Uruguay imaginario*, Ed Trilce, 1992, Montevideo.

On est bien au-delà de l'amnistie, et de l'amnésie. La parole est pervertie, déracinée d'une horreur qu'on veut exclure à jamais.

Insistons sur le noyau de la fonction de la torture : violation et supplice de la chair pour inscrire l'humiliation de la parole, fondement de l'humain. Comme l'écrit Kafka il s'agit de l'inscription violente sur le corps d'une Loi et d'un Ordre qui se prétendent sûrs, purs, totalisants, et exclusifs. Il ne s'agit pas du contenu du système de croyance de règles ou de valeurs qui sanctionnent de façon univoque et monolithique le Bien et le Mal ; il s'agit de la procédure de la terreur qui cherche le consentement par soumission et punit la déviation par le supplice et la terreur. Il s'agit du passage d'une vérité plurielle et polysémique à une vérité monolithique et fanatique marquée au fer rouge. Pour obtenir cette mutation du caractère de la loi, l'institution de la torture est une pièce maîtresse.

Cette violence de la loi – imposture des institutions – produit non seulement un changement dans la structure du pouvoir et du gouvernement mais, (et ceci est fondamental) dans le statut de la parole. La violence d'État – faite au nom de l'État et de ses institutions – au-delà du nombre de ses victimes, constitue une attaque à la pensée et à la culture d'un peuple.

La menace omniprésente du corps en agonie détermine une nouvelle relation à la parole : le consentement par soumission, l'adhésion à la violence, le supplice par la transgression, le simulacre comme imposture adaptative.

Ce type d'imposture de la loi qui supprime l'équivoque, la polysémie, l'exploration et le tâtonnement, et les remplace par des certitudes manichéennes qui séparent au bistouri le pur de l'impur a de graves conséquences sur la mémoire historique. L'essai et l'erreur qui sont pour l'enfant et le sage le centre de l'acte d'apprentissage, de conquête et de dépassement de la connaissance, sont éliminés par la terreur d'État.

Le silence et l'oubli, l'indifférence et l'impunité qui reproduisent le tragique et lugubre secret de la chambre de torture, favorisent la persistance et la reproduction de ce mal endémique.

ANNEXES

A/La Déclaration contre la torture adoptée à l'unanimité par les Nations Unies le 9 décembre 1975, définit la torture en ces termes :

1. Aux fins de la présente déclaration, le terme torture désigne tout acte par lequel une douleur ou des souffrances aiguës, physiques ou mentales, sont délibérément infligées à une personne par des agents de la fonction publique ou à leur instigation, aux fins notamment d'obtenir d'elle ou d'un tiers des renseignements ou des aveux, de la punir d'un acte qu'elle a commis ou qu'elle est soupçonnée d'avoir commis, ou de l'intimider ou d'intimider d'autres personnes. Ce terme ne s'étend pas à la douleur ou aux souffrances résultant uniquement de sanctions légitimes inhérentes à ces sanctions ou occasionnées par elles dans une mesure compatible avec l'ensemble de règles minimales pour le traitement des détenus.

2. La torture constitue une forme aggravée ou délibérée des peines ou des traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Amnesty International, ainsi que d'autres institutions de lutte contre la torture, a analysé les principaux éléments de cette définition. Ces éléments sont :

– l'intensité de la douleur ou de la souffrance physique ou mentale infligée à la victime. Dans cette condamnation internationale contre la torture, c'est la première fois qu'on a explicité la notion de souffrance mentale.

– le caractère délibéré de l'acte, accompli dans un but précis.

– le rôle direct ou indirect joué par des agents de la fonction publique.

– l'éventail des fins ; il est large et il inclut non seulement l'extorsion des aveux mais aussi des actes destinés à punir ou à intimider la victime ou d'autres personnes.

Il est intéressant de souligner la « brèche » due au manque de précision, qui se maintient dans le deuxième point de la déclaration (« peine ou traitements cruels, inhumains ou dégradants »), ce qui pose un problème aux instances juridiques pour interpréter ces concepts.

Sur un autre plan, d'autres traits essentiels peuvent être signalés.

1. Premièrement, la torture infligée nécessite au moins deux personnes – le bourreau et le torturé.

2. D'autre part, le tortionnaire exerce un contrôle effectif sur le torturé.

3. Troisièmement, même si infliger une douleur physique aiguë et intense et une souffrance mentale sont intrinsèques à la torture, l'objectif réel de la torture est la « démolition » de l'identité du torturé et, en dernier ressort, la destruction de son humanité.

4. Finalement, la torture n'est jamais un fait isolé ; elle constitue une activité systématique, planifiée et organisée.

B/Sur les formations métapsychiques, René Kaës (*Op. cit.* p. 180), écrit : « L'effondrement conjugué des deux limites étayantes (les conditions de la vie psychique et les ensembles transsubjectifs) caractérise les situations de catastrophe sociale : entendons par là l'annihilation (ou la perversion) des systèmes imaginaires et symboliques prédisposés dans les institutions sociales et transgénérationnelles : énoncés fondamentaux qui régissent les représentations partagées, les interdits, les contrats structurants, les places et les fonctions intersubjectives, l'économie des rapports narcissiques, des renoncements pulsionnels, des pactes dénégatifs et défensifs ; rites régulateurs des passages vitaux, de la vie à la vie, de la vie à la mort, de l'amour et du deuil, lieux de mémoire, représentations imaginaires et symboliques de l'origine et des figures fondatrices ».